

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 02 Mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8

Etaient présents : Mrs LEVACHER Philippe, HEBERT Philippe, Adjoint ;
Mmes GALLIENNE Véronique, DUHO Christelle, Mrs DURIEZ, AMELOT Eric, POINTEL Christian.

Absents : Mmes PAEME Yveline, CAMPSERVEUX Anna, ROUSSETTE Stéphanie, SIZAIRE-LECLERCQ Sonia, Mr FARCY Patrick

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

RENOVATION DES COURTS DE TENNIS – DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors d'une précédente réunion, un accord avait été donné aux dirigeants du Pont-Saint-Pierre / Romilly-Sur-Andelle Tennis Squash afin d'étudier les différentes demandes de financements pour la réhabilitation des courts de tennis. Une demande de D.E.T.R. a été déposée au mois de janvier 2026. Il convient dorénavant de délibérer afin d'accepter le plan de financement de ces travaux.

Mme Véronique Gallienne rappelle que l'on parle du club de Pont-Saint-Pierre / Romilly-Sur-Andelle Tennis Squash et que, par conséquent, il serait bienvenu que la commune de Romilly-Sur-Andelle participe également à ces travaux. Cette participation pourrait être allouée sous forme de subvention exceptionnelle. Mme le Maire sollicitera Mr le Maire de Romilly-Sur-Andelle en ce sens.

DELIBERATION A ADOPTER

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors d'une précédente réunion, un accord avait été donné aux dirigeants du Pont-Saint-Pierre / Romilly-Sur-Andelle Tennis Squash afin d'étudier les différentes demandes de financements pour la réhabilitation des courts de tennis. Le coût de ces travaux a été chiffré à **87 192,40 € HT**.

Afin de réaliser ces travaux, Mme le Maire souhaite déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

POSTE DE DEPENSES		POSTE DE RECETTES		
<u>DEPENSES</u>	Montant prévisionnel En € H.T.	<u>RECETTES</u>	%	Montant prévisionnel En € H.T.
Réhabilitation des courts de tennis	87 192,40	Etat (D.E.T.R.)	40 %	34 876,92
		Département	10 %	8 719,24
		Aides privées		24 000,00
		Participation du club		2 000,00
		Autofinancement		17 596,24
TOTAL	87 192,40	TOTAL		87 192,40

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération de réhabilitation des courts de tennis ;
- approuve le plan de financement proposé par Mme le Maire ;
- autorise Mme le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant ;
- autorise Mme le Maire à inscrire cette opération au budget primitif 2026.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE-COURTEUX**

80DELIB09032026